

Les conditions financières pour la scolarité des collégiens tiennent compte des ressources des familles. Pour valider la tranche à laquelle les familles correspondent, il est indispensable de fournir une copie du dernier avis d'imposition. Sans ce justificatif, les tarifs de la tranche A seront appliqués.

**Mode de calcul des tranches : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part*

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE

Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)		25,00
1 ^{er} Acompte (Défini en fonction du régime) Date d'encaissement : mi-juillet	EXTERNE :	110,00
	DEMI-PENSION 4 repas :	180,00
	DEMI-PENSION 5 repas :	200,00
	INTERNE :	500,00

SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION

Tranche de facturation *	A	B	C	D	E
	supérieur à 10 134	de 7 318 à 10 133	de 5 065 à 7 317	de 3 938 à 5 064	inférieur à 3 937
EXTERNE					
Contribution des Familles/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i>	117 €/mois	105€/mois	95 €/mois	85 €/mois	64 €/mois
DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS					
Contribution des Familles et demi-pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i> <small>(Déduction faite de la prise en charge du Conseil Général soit 144 €)</small>	195 €/mois	183 €/mois	173 €/mois	163 €/mois	142 €/mois
DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS					
Contribution des Familles et demi-pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i> <small>(Déduction faite de la prise en charge du Conseil Général soit 180 €)</small>	214 €/mois	202 €/mois	192 €/mois	182 €/mois	161 €/mois
INTERNE					
Contribution des Familles et pension/mois <i>9 mensualités (octobre à juin)</i> <small>(Déduction faite de la prise en charge du Conseil Général soit 324 €)</small>	542 €/mois	530 €/mois	520 €/mois	510 €/mois	489 €/mois

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION

Ipad (location, assurance, logiciels, ...) adhésion obligatoire en 6ème à partir de la rentrée 2019	165,00
--	--------

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE

Repas occasionnel (déduction faite de la prise en charge Conseil Général soit 1 € / repas)	5,50
Transport bus PARIS/SAINT-LOUIS et SAINT-LOUIS/PARIS - Forfait annuel (Place d'Italie à l'école Saint-Louis, accompagné d'un éducateur)	985,00
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)	5,00
Etude dirigée (coût annuel)	335,00
Assurance scolaire Saint Christophe	8,13
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60

LES REMISES

Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants	5%	Par enfant
	3 enfants	10%	dans
	4 enfants et +	15%	l'établissement

PARRAINAGE

Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)
--